



A.G.A-PL.FRANCE

**MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE PAR
L'ADMINISTRATION FISCALE ACCEPTANT À CE TITRE LE
RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CARTE BANCAIRE
OU PAR CHÈQUES LIBELLÉS A SON NOM**

Arrêté ministériel du 12.03.1979
modifié par le décret n° 2016-1356 du 11.10.2016 – art.1